

1

2

5



IOC/EC-L/3s

Distribution limitée

PARIS, le 20 juin 2017 Original anglais

- ' Cinquantième session du Conseil exécutif
- UNESCO, Paris, 20 juin 2017

RESUME

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Le Président, M. Peter Haugan, a ouvert la 50^e session du Conseil exécutif le mardi 20 juin 2017 à 10 heures, salle IV. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants et brièvement *présenté* la documentation préparée pour la présente session, laquelle était disponible sur le site Web de la Commission (http://ioc-unesco.org/ec-50). Il a informé le Conseil que, conformément à l'article 12 (2) du Règlement intérieur, il remplissait les fonctions de Comité directeur de la 29^e session de l'Assemblée.

2. ORGANISATION DE LA SESSION

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Secrétaire exécutif a présenté ce point.

Le Conseil exécutif s'est réuni pendant une demi-journée et a repris ses travaux dans l'après-midi pour approuver le Rapport de la présente session. Une réunion du groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance et les méthodes de travail (point 5 de l'ordre du jour) était prévue l'après-midi dans la même salle, avec services complets d'interprétation, avant la reprise des travaux du Conseil exécutif et l'adoption de son rapport.

Décision EC-L/2.1

Ordre du jour

Le Conseil exécutif <u>adopte</u> l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IOC/EC-L/1 Prov.

2.2 DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR

Le Président a invité le Conseil exécutif à designer le Rapporteur de la présente session.

L'Australie a proposé, et l'Inde a appuyé, la désignation de M. Sergey Travin (Fédération de Russie) en tant que Rapporteur de la présente session. M. Sergey Travin a accepté l'invitation.

Décision EC-L/2.2

Rapporteur

6

7

8

9

10

Le Conseil exécutif <u>désigne</u> M. Sergey Travin (Fédération de Russie) Rapporteur de la présente session, pour aider le Président et le Secrétaire exécutif à élaborer le rapport de la session. M. Thomas Gross sera le rédacteur du rapport pour le Secrétariat.

3. DISPOSITIONS PRISES POUR LA 29° SESSION DE L'ASSEMBLÉE

3.1 CONSTITUTION DE COMITÉS STATUTAIRES

Le Président a rappelé au Conseil exécutif le rôle de chaque comité (Comité des candidatures, *Comité* des résolutions et Comité financier) et a proposé que certains points soient examinés plus avant par le Comité financier après avoir été débattus en plénière.

Il a également rappelé au Conseil qu'il pouvait soumettre des propositions concernant la présidence et la composition de ces comités, mais que la décision finale incombait entièrement à l'Assemblée. Il a invité les États membres à envisager de participer aux travaux des comités et à faire part de leur volonté de prendre part au Comité des candidatures et au Comité des résolutions au début de la session de l'Assemblée.

Le Comité financier est à composition non limitée et ses réunions bénéficient de services d'interprétation en anglais et en français. Le Président a rappelé au Conseil exécutif que le Comité financier serait confronté à une charge de travail exceptionnellement lourde cette année. En effet, en plus des points qui relèvent habituellement de sa compétence, il examinera le suivi des recommandations de l'audit externe de la COI, le projet de recommandations du Sous-groupe 2 du Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, qui relève de la Conférence générale de l'Organisation, et la version actualisée de l'introduction de la Stratégie à moyen terme de la COI.

Le Président a indiqué qu'au cours de la session de l'Assemblée, il ne lirait pas à voix haute le nom des États membres exprimant leur souhait de faire partie des différents comités en levant la main pendant l'Assemblée, sauf pour le Comité des candidatures, et que seuls les noms des États membres présents et prenant part aux comités et groupes de travail établis pour la durée de la session figureraient dans le rapport final de l'Assemblée.

Décision EC-L/3.1

Comités établis pour la durée de la session

- 1. Conformément à l'article 12 (2) du Règlement intérieur, le Conseil exécutif, en sa qualité de Comité directeur de l'Assemblée, <u>recommande</u> à celle-ci de constituer chacun des comités suivants :
 - Comité financier : sous la présidence de M. Ariel H. Troisi (Argentine, Vice-Président). Mme Ksenia Yvinec assure le secrétariat du Comité financier.
 - Comité des résolutions : sous la présidence de M. Terry Schaeffer (États-Unis). M. Julian Barbière assure le secrétariat du Comité des résolutions.
 - Comité des candidatures : sous la présidence de M. Sang-Kyung Byun (République de Corée). MM. Thorkild Aarup et Salvatore Aricó assurent le secrétariat du Comité des candidatures.

3.2 EXAMEN DES DEMANDES D'INSCRIPTION DE QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le Président a informé le Conseil exécutif qu'au 21 avril 2017 (soit deux mois avant la date de l'ouverture de la 29^e session), le Secrétariat n'avait reçu aucune demande d'inscription d'un

point supplémentaire au titre des articles 8, 9 et 11.2 du Règlement intérieur relatifs à l'établissement de l'ordre du jour de l'Assemblée.

3.3 GROUPES DE TRAVAIL CRÉÉS POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Le Président a invité les États membres à proposer la création de groupes de travail pour la durée de la session en expliquant brièvement la portée du travail que ces derniers auraient à accomplir pendant la session de l'Assemblée.

Le Vice-Président, M. Ariel Troisi, a précisé la nécessité d'un Groupe de travail sur les questions intéressant la COI dans le cadre du Comité préparatoire des Nations Unies sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

Décision EC-L/3.3

12

Groupes de travail créés pour la durée de la session

Le Conseil exécutif,

- 1. Ayant examiné l'ordre du jour provisoire révisé de la 29^e session de l'Assemblée,
- 2. <u>Sans préjuger</u> de la décision de l'Assemblée et de son Président de créer un groupe de travail pour la durée de la session, le cas échéant, lors de l'examen d'un point de l'ordre du jour,
- 3. Recommande à l'Assemblée de créer le groupe de travail ci-après au début de sa session en vertu du point 2.3 de l'ordre du jour :
 - un groupe de travail sur les questions intéressant la COI dans le cadre du Comité préparatoire des Nations Unies sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (point 9.2), pour la durée de la session, sous la présidence de M. Ariel Troisi (Argentine) avec la participation des États membres ci-après : [à compléter par le Groupe de travail]_______. MM. Julian Barbière et Ward Appeltans assurent le secrétariat du groupe.

3.4 CALENDRIER ET QUESTIONS D'ORGANISATION

Le Président a brièvement présenté le calendrier provisoire de l'Assemblée et les principales manifestations parallèles mentionnées sur la page Web de l'Assemblée. Il a donné plus de détails sur le jour 2 de la session, le jeudi 22 juin, qui sera consacré au point 4 (la COI et l'avenir de l'océan), avec l'organisation d'une table ronde sur la proposition de décennie internationale des sciences océaniques pour le développement durable. M. Haugan a présenté les conférences 2017 de la COI à la mémoire d'A. Bruun et de N.K. Panikkar (IOC-XXIX/Inf.2). Le Secrétaire exécutif a rappelé au Conseil que la célébration en mémoire du regretté Mario Ruvo devait être inscrite au programme du 22 juin.

Le Secrétaire exécutif de la COI a été invité à donner des précisions sur la documentation, les projets de résolution reçus avant le 16 juin et certaines dispositions dues à la tenue d'autres événements majeurs au Siège pendant la session de l'Assemblée.

Décision EC-L/3.4

Calendrier de la 29^e session de l'Assemblée

Le Conseil exécutif,

- 1. <u>Prenant en considération</u> les observations formulées par le Bureau, la nécessité de prévoir du temps, en plénière, pour les rapports des groupes de travail établis pour la session et des comités, ainsi que la venue programmée des orateurs invités,
- 2. <u>Accepte</u> le calendrier provisoire de la 29^e session de l'Assemblée tel qu'il figure dans le document IOC-XXIX/1 Add. Prov. Rev.

4. DATES ET LIEU DE LA 51° SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF ET PROPOSITION CONCERNANT LES DATES ET LIEU DE LA 30° SESSION DE L'ASSEMBLÉE

Le Président a rappelé au Conseil que l'Assemblée et le Conseil exécutif n'avaient pas donné d'indications précises concernant les dates et la durée de leur prochaine session. Le Bureau a recommandé à l'Assemblé d'adopter le même schéma que pour l'exercice biennal en cours. L'avantage de l'organisation d'un forum scientifique d'une journée en marge de la 30° session de l'Assemblée pourrait être envisagé.

Le Secrétaire exécutif a expliqué les contraintes liées aux propositions de dates, notamment la tenue de réunions organisées en partenariat avec l'Organisation des sciences de la mer pour le Pacifique Nord (PICES), le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) du 4 au 8 juin, et du Conseil exécutif de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) du 20 au 29 juin, et a proposé en conséquence que la 51^e session du Conseil exécutif se déroule du 2 au 6 juillet 2018, et que la 30^e session de l'Assemblée se tienne en juin/juillet 2019.

Décision EC-L/4

Dates et lieu des prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée

Le Conseil exécutif,

- 1. <u>Tenant compte</u> à la fois du niveau de financement alloué à l'organisation des sessions des organes directeurs de la COI dans le prochain C/5 et du nouveau cycle de programmation de l'UNESCO,
- 2. Considérant l'expérience acquise pendant l'exercice biennal 2016-2017,
- 3. <u>Recommande</u> à l'Assemblée d'examiner attentivement, lors de ses travaux, les points devant figurer à l'ordre du jour de la 51^e session du Conseil exécutif afin qu'il corresponde à une session d'une durée limitée à quatre jours ouvrables consécutifs ;
- 4. Recommande également à l'Assemblée de recenser les éventuels conflits de calendrier avec d'importantes réunions ou journées culturelles pendant la période allant du 2 au 6 juillet 2018 pour la 51° session du Conseil exécutif, et pendant une période de six jours ouvrables à déterminer en juin/juillet 2019 pour la 30° session de l'Assemblée, qui sera précédée d'une réunion du Conseil exécutif d'une journée.

15

16

5. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA GOUVERNANCE, LES MÉTHODES DE TRAVAIL ET LES PROCÉDURES DE LA COMMISSION

Le Président a présenté ce point de l'ordre du jour et a rappelé au Conseil les événements récents survenus depuis la création par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 38° session d'un groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO (résolution 38 C/101) placé sous la présidence du Président de la Conférence générale, M. Stanley Mutumba Simataa. Il a fait référence à la Lettre circulaire n° 2670 de la COI datée du 8 mai 2017 concernant le « Suivi des décisions adoptées à la 49° session du Conseil exécutif de la COI » Partie 1, et à la page Web de la COI sur laquelle la documentation relative à cette question a été mise en ligne : http://www.ioc-unesco.org/governance.

Deux sous-groupes ont été créés par le Groupe de travail à composition non limitée pour examiner, respectivement, les thèmes suivants :

18

20

21

22

- « Structure, composition et méthodes de travail des organes directeurs (Conférence générale et Conseil exécutif) » ; Sous-groupe 1 (2016) coprésidé par la Norvège et les Philippines.
- « Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO »; Sous-groupe 2 (2017) coprésidé par les Philippines et la Hongrie.

Ce point (gouvernance, procédures et méthodes de travail) a été inscrit à l'ordre du jour de la 49° session du Conseil exécutif de la COI en juin 2016. Le document IOC/EC-XLIX/2 Annexe 10, établi par le Secrétariat, étudie des questions générales liées à la gouvernance, notamment de nouvelles pistes pour accroître l'efficacité et l'efficience de la préparation et de l'organisation des travaux des organes directeurs de la COI. Ce document a été examiné par le groupe de travail sur « L'avenir de la COI » établi pour la durée de la session et coprésidé par le Président de la Commission, M. Peter M. Haugan, et le Vice-Président, M. Ariel H. Troisi. Ce groupe de travail a bénéficié d'une présentation par les coprésidents norvégien et philippin du Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance de l'UNESCO, qui ont précisé le contexte et la portée de cet exercice. L'échange de vues qui en a découlé a été extrêmement constructif et instructif, débouchant sur un consensus quant à l'intérêt de poursuivre ce dialogue afin que le rôle et le statut particuliers de la COI au sein de l'UNESCO reçoivent une attention adéquate.

Toutefois, en poursuivant l'examen de cette question au titre du point 6.2 de son ordre du jour, le Conseil a regretté que le document de travail pertinent (IOC/EC-XLIX/2 Annexe 10) sur l'audit de la gouvernance de l'UNESCO et le projet de décision correspondant n'aient pas été examinés en plénière. Des discussions ont eu lieu en particulier quant à l'approche et au calendrier concernant la préparation de la contribution aux travaux du Groupe de travail mis en place par la Conférence générale à ce sujet. Un consensus a pu être trouvé concernant le fait d'étendre les consultations sur cette question à l'ensemble des États membres pendant la période intersessions et de rendre compte des résultats au Conseil exécutif à sa 50e session et juste après à l'Assemblée à sa 29e session (21-29 juin 2017).

Au cours de la période intersessions, le Président de la Conférence générale de l'UNESCO a adressé une lettre au Président de la COI sollicitant son avis et lui demandant de répondre à un questionnaire devant être examiné par le Sous-groupe 2. Le document a été examiné par le Sous-groupe 2 lors de sa réunion du 28 février 2017. Il en a découlé des recommandations générales et d'autres propres à la COI comme détaillé dans le <u>résumé informel</u> de la réunion en attendant le résultat d'une autre réunion du Sous-groupe 2 tenue le 9 juin 2017.

Les principales recommandations propres à la COI qui se dégagent (sur la base de la version préliminaire du 12 juin 2017) pourraient être résumées comme suit :

- améliorer l'équilibre dans l'utilisation des langues de travail, en particulier pour la documentation ;
- envisager de mettre en place les mêmes six groupes électoraux que les autres organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO.

En application de la décision EC-XLIX/6.2 (II), le point a été inscrit à l'ordre du jour de la 50° session du Conseil exécutif de la COI. Afin d'assurer un processus de consultation large et inclusif, la <u>Lettre circulaire n° 2670</u> a été envoyée à tous les États membres de la COI pour les inviter à se préparer en vue de participer activement à la réunion du groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, qui aura lieu l'après-midi du 20 juin 2017, à l'issue de l'échange de vues initial en plénière.

Afin de préciser davantage l'ordre du jour et les activités du Sous-groupe 2, M. Jesus Enrique G. Garcia II, Délégué permanent adjoint des Philippines et coPrésident du Sous-groupe 2 a brièvement pris la parole devant le Conseil. À la suite de son intervention, les représentants de neuf États membres ont pris la parole pour demander des précisions sur des points qu'il avait présentés.

Prenant en considération les observations formulées par les délégués, le Président a confirmé qu'il avait suivi de près les travaux du Sous-groupe 2 et qu'il avait apprécié l'esprit d'ouverture du coprésident du Sous-groupe 2 et la bonne communication qu'il mettait en place concernant le projet de recommandations en cours d'élaboration. Reconnaissant le caractère provisoire des recommandations susceptibles d'intéresser la COI, le Président attendrait l'issue des discussions entre les États membres de la COI avant de proposer une voie à suivre à court et à plus long terme.

D'autre part, le Secrétaire exécutif a reconnu l'atmosphère collégiale et productive qui régnait lors des travaux du Sous-groupe 2. La contribution du Bureau et du Secrétariat de la COI a été dûment prise en considération par le Sous-groupe. Le Secrétaire exécutif a souligné la nécessité de mettre en place une gouvernance très efficace pour la COI et a signalé que toute recommandation visant son amélioration devait découler de la nécessité d'améliorer le fonctionnement de la Commission en tant que composante fonctionnellement autonome de l'UNESCO. A cet égard, il a signalé que chercher l'uniformité des solutions de gouvernance passait après chercher leur efficacité. La nécessité d'une gouvernance efficiente de la COI était aussi associée à l'importance des décisions et des actions qui allaient être prises au sein des Nations Unies en lien avec le Programme 2030 et les avancées liées à la protection et à l'exploitation durable de la biodiversité au-delà des zones de la juridiction nationale, à titre d'exemples. L'océanologie était au cœur de telles décisions. Cela encourageait la COI à prendre une part active dans les travaux du Sous-groupe 2 et à chercher des recommandations utiles adaptées à la COI sur la façon d'améliorer encore sa gouvernance et ses pratiques.

Le Groupe de travail à composition non limitée de la COI s'est réuni le 20 juin, présidé par le Vice-Président M. Ariel Troisi, et a examiné les projets de recommandations du Sous-groupe 2 du Groupe de travail de l'UNESCO sur la gouvernance (projet de document Rev.1 des coprésidents au 12 juin 2017). Les membres du Groupe ont échangé des idées sur des points intéressant particulièrement la COI. Le Président du Groupe de travail à composition non limitée de la COI a rendu compte des discussions et principales conclusions du Groupe à l'Assemblée au titre du point 3.2.3 de l'ordre du jour (IOC-XXIX/2 Annexe 4). Cela devait orienter l'examen plus approfondi de ce point conduit par le Comité financier établi pour la durée de la session, afin d'en rendre compte en plénière au titre du point 11.1 et d'élaborer une proposition dans le cadre du projet de résolution sur les questions financières intéressant la Commission pour adoption par l'Assemblée.

25

24

26

27

Décision EC-L/5

Suivi des recommandations concernant la gouvernance, les méthodes de travail et les procédures de la Commission

Le Conseil exécutif,

- Ayant examiné les résumés informels du Sous-groupe 2 du Groupe de travail sur la gouvernance (Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO), relevant de la Conférence générale de l'UNESCO, du 28 février et du 9 juin 2017, (projet de document Rev.1 des coprésidents au 12 juin 2017),
- 2. <u>Prend note</u> des bonnes pratiques recommandées par le Sous-groupe 2 du Groupe de travail sur la gouvernance, relevant de la Conférence générale de l'UNESCO;
- 3. Remercie le co-Président du Sous-groupe 2 du Groupe de travail sur la gouvernance, relevant de la Conférence générale de l'UNESCO, de lui avoir fourni des orientations et des points de vue lors de ce processus ;
- 4. Remercie le Vice-Président, M. Ariel H. Troisi, d'avoir accepté de présider le groupe de travail à composition non limitée de la COI sur la gouvernance et les méthodes de travail et l'invite à rendre compte des discussions du groupe à l'Assemblée au titre du point 3.2.3;
- 5. <u>Prie</u> l'Assemblée et son Comité financier établi pour la session d'élaborer, le cas échéant, la réponse de la COI aux projets de recommandations du Sous-groupe 2 du Groupe de travail sur la gouvernance, relevant de la Conférence générale de l'UNESCO (résolution 38 C/101).

6. ADOPTION DU RAPPORT

Décision EC-L/6

Rapport

Le Conseil exécutif,

28

- 1. <u>Ayant examiné</u> le projet de rapport de la session (IOC/EC-L/3s Prov.) qui lui a été présenté en séance plénière à 17h35 le 20 juin 2017,
- 2. <u>Adopte</u> le rapport de sa 50^e session à titre de recommandations du Conseil exécutif à la 29^e session de l'Assemblée.

7. CLÔTURE DE LA SESSION

Le Président a prononcé la clôture de la 50^e session du Conseil exécutif le 20 juin 2017 à 17h40.